



Assemblée générale

Distr. générale
25 juin 2018
Français
Original : anglais/arabe/espagnol/
français

Soixante-treizième session
Point 104 de l'ordre du jour préliminaire*
Renforcement de la sécurité et de la coopération
dans la région de la Méditerranée

Renforcement de la sécurité et de la coopération **dans la région de la Méditerranée**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues des gouvernements	3
Algérie	3
Grèce	4
Liban	5
Pérou	5
III. Réponse reçue de l'Union européenne.	6

* [A/73/50](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution 72/69, l'Assemblée générale a félicité les pays méditerranéens des efforts qu'ils déploient pour faire face de façon globale et concertée aux défis qui leur sont communs, dans un esprit de partenariat multilatéral, leur objectif général étant de faire du bassin méditerranéen un espace de dialogue, d'échange et de coopération garantissant la paix, la stabilité et la prospérité.
2. L'Assemblée générale a également engagé les pays méditerranéens à renforcer davantage leur coopération dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris le risque d'utilisation d'armes de destruction massive par des terroristes, qui mettent gravement en danger la paix, la sécurité et la stabilité de la région, empêchant la situation politique, économique et sociale de s'améliorer, et qui compromettent les relations amicales entre les États, entravent le développement de la coopération internationale et aboutissent à la négation des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à la destruction du fondement démocratique des sociétés pluralistes.
3. L'Assemblée générale a prié en outre le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport sur les moyens de renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. Le présent rapport, établi à l'aide d'informations transmises par les États Membres, fait suite à cette requête.
4. À cet égard, une note verbale a été adressée le 30 janvier 2018 à tous les États Membres pour solliciter leurs vues à ce sujet. Des réponses ont été reçues des Gouvernements algérien, grec, libanais et péruvien. Elles sont reproduites à la section II ci-après. L'Union européenne a également transmis sa réponse, qui est reproduite à la section III. Toute réponse reçue après le 15 mai 2018 sera publiée sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement (www.un.org/disarmament) dans la langue de l'original. Il ne sera publié aucun additif.

II. Réponses reçues des gouvernements

Algérie

[Original : français]
[15 mai 2018]

La problématique de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée doit être appréhendée dans un cadre global qui tient compte des intérêts et des préoccupations des pays des deux rives, tant au plan politique, sécuritaire, économique qu'humain, en favorisant les initiatives visant à faire de la région une zone de paix, de stabilité et de prospérité durables.

L'Algérie mène une politique méditerranéenne active fondée sur les principes de coopération et d'amitié, de bon voisinage et de respect mutuel. Elle lance un appel en faveur de la promotion de ces principes et de leur mise en œuvre.

Pour l'Algérie, la sécurité et le développement en Méditerranée sont étroitement liés à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique. Elle souligne l'importance d'intégrer la dimension méditerranéenne dans la réflexion sur l'avenir du système de sécurité en Europe, en vue de préserver les intérêts de tous. C'est à ce titre que l'Algérie participe activement aux différentes initiatives et cadres de dialogue institués dans la région, à savoir :

a) L'initiative algérienne pour la lutte contre le terrorisme dans le Sahel, qui est conçue pour faire face à la situation préoccupante qui y règne et dont les conséquences sur la sécurité et la stabilité en Afrique sont considérables. Elle vise à renforcer le cadre stratégique, opérationnel et militaire, le lancement de programmes de développement socioéconomique ainsi que le renforcement des capacités administratives, techniques et opérationnelles des agents de sécurité de plusieurs pays africains ;

b) Le Forum pour le dialogue en Méditerranée occidentale (Dialogue 5+5), qui a permis d'adopter des mesures de coopération dans plusieurs domaines, de promouvoir la consolidation de la paix et de la sécurité collective en Méditerranée et de prendre en charge les enjeux liés à la paix et à la sécurité de la région ;

c) Le bureau régional des Centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires pour la région d'Afrique du Nord et du Sahel, qui vise à promouvoir la coopération entre les pays de la région et les pays de l'Union européenne, pour atténuer les risques découlant de l'usage illicite de matières sensibles ;

d) Le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, qui apporte une importante contribution en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et les phénomènes qui lui sont liés. Il est le reflet de la volonté des États africains de conjuguer leurs efforts avec ceux de la communauté internationale pour mettre en œuvre des actions concrètes, urgentes et collectives visant à contrecarrer le terrorisme ;

e) L'Organisation africaine de coopération policière, qui constitue un outil de coordination régionale dont la finalité consiste à renforcer la sécurité et la paix en Afrique en renforçant les capacités des forces de police des pays africains dans les domaines de la police scientifique, de l'évaluation des menaces criminelles, de la lutte contre la cybercriminalité et de la lutte contre le commerce illicite des armes et des

drogues, ainsi qu'en consolidant les forces de police déployées dans le cadre des opérations de maintien de la paix ;

f) La coopération avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qui a enregistré des développements importants, en particulier à la suite de l'adoption, en 2014, d'un programme individuel de partenariat et de coopération, qui a pour objectif de renforcer les cadres de coopération existants entre l'Algérie et l'Europe ;

g) Le dialogue stratégique informel de haut niveau sur la sécurité régionale et le contre-terrorisme entre l'Algérie et l'Union européenne, qui a pour objectif d'explorer les possibilités de développement de la coopération pratique pour répondre aux défis posés par le terrorisme et la déradicalisation, y compris dans l'optique de la mise en œuvre des priorités de partenariat conclues avec l'Union européenne. Ce forum s'inscrit dans le cadre de la politique nationale d'aide et de partage de l'expérience algérienne avec ses partenaires dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Grèce

[Original : anglais]

[15 mai 2018]

A. Coopération régionale

La Grèce est à l'origine d'un certain nombre d'initiatives ciblées dont la Conférence de Rhodes sur la sécurité et la stabilité, organisée d'abord en septembre 2016 et ensuite les 22 et 23 mai 2017 et 21 et 22 juin 2018, respectivement, la Conférence d'Athènes sur le pluralisme religieux et culturel et la coexistence pacifique au Moyen-Orient, tenue en octobre 2015 et en novembre 2017, et le Forum des civilisations anciennes, organisé en avril 2017. La Grèce a également mis en place des dispositifs de coopération trilatérale entre les pays du bassin méditerranéen, notamment Chypre, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban et l'État de Palestine, convaincue de l'utilité d'un programme de coopération positif et diversifié visant à établir des synergies et des activités conjointes dans les domaines de la culture, du commerce, de l'éducation et de la recherche.

« L'esprit de Rhodes » incarne, face aux multiples difficultés que connaît la Méditerranée orientale, la recherche d'une réponse adaptée, de façon à renforcer la sécurité et le développement de la région, et la confiance mutuelle et l'entente entre les participants. La Grèce a également organisé à deux reprises (en 2015 et 2017) la Conférence d'Athènes sur le pluralisme religieux et culturel et la coexistence pacifique au Moyen-Orient, sachant qu'il faut d'urgence diffuser un message de coopération et de paix et prévenir, sous forme d'actions concrètes, la radicalisation qui engendre la violence. Les participants se sont penchés sur l'urgence que revêt la crise humanitaire que subissent actuellement les groupes culturels et religieux de la région en raison des conflits, des tensions et de l'extrémisme. Un Centre pour le pluralisme religieux au Moyen-Orient a également été créé par la suite.

B. Sécurité dans la région euro-méditerranéenne

L'Union pour la Méditerranée est fondamentale dans le bassin méditerranéen. Au vu des nombreux problèmes politiques, économiques et de sécurité auxquels doit

faire face la région, les membres de l'Union ont proclamé, dans la feuille de route qu'ils ont adoptée en janvier 2017, leur détermination à renforcer leur coopération pour résoudre ces questions par des réponses communes. Visant à améliorer la concertation politique, faire en sorte que l'Union contribue, par ses activités, à la stabilité régionale et au développement humain, renforcer l'intégration régionale et consolider les moyens d'action de l'Union, elle atteste de la volonté des membres d'appuyer les travaux en cours et d'investir dans la croissance, la stabilité et la sécurité de la région. L'Union pour la Méditerranée s'est également penchée sur des problèmes liés à la jeunesse, à l'éducation, à l'autonomisation des femmes, au tourisme et au dialogue interculturel et interconfessionnel, qui portent atteinte à la sécurité. Le renforcement du capital humain, clef de la stabilité et de la sécurité régionales, en veillant à offrir des possibilités à tous, est également devenu l'une de ses grandes priorités.

C. Non-prolifération et désarmement

L'adhésion de tous les États du Proche-Orient au dispositif mondial de non-prolifération et de désarmement constituerait en soi, la Grèce en a la ferme conviction, une importante mesure de renforcement de la confiance et de la sécurité. Elle appuie la résolution adoptée sur le Moyen-Orient par la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité en 2000 ainsi que les Conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi présentées dans le Document final de la Conférence. Par le dialogue, les parties prenantes peuvent parvenir à s'entendre sur l'organisation d'une conférence (sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive) à laquelle participeraient tous les États du Moyen-Orient sur la base d'accords librement conclus, comme il a été décidé à la Conférence d'examen de 2010.

Liban

[Original : arabe]
[15 mai 2018]

Le Liban se conforme aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et coopère à la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale, le transfert illicite des armes et la production, la consommation et le commerce illicites de stupéfiants dans le monde et notamment dans la région de la Méditerranée.

Le Liban souligne qu'il faut agir pour mettre un terme aux flux migratoires illégaux découlant des événements survenus dans la région, qui ont des retombées négatives à tous les égards, notamment sur le plan de la sécurité.

Pérou

[Original : espagnol]
[15 mai 2018]

La coopération est la voie naturelle et incontournable du renforcement des relations entre les États riverains de la Méditerranée. Or, les conflits en cours ont entravé systématiquement l'intégration de ces pays dans la région et toute coopération efficace entre eux.

La politique étrangère du Pérou repose sur cinq objectifs stratégiques et 31 politiques d'État inscrits dans l'Accord national, notamment ceux définis dans le cadre de la sixième politique. Cette dernière réaffirme l'engagement pris par le Pérou de mettre sa politique étrangère au service de la paix, de la démocratie et du développement, au moyen de son intégration positive dans le monde et dans les marchés internationaux, dans le respect des principes et des normes du droit international et par un dialogue qui s'étend aux interinstitutions, aux organisations politiques et à la société civile.

La résolution 72/69 de l'Assemblée générale s'inscrit, par conséquent, dans la continuité du sixième programme politique de l'Accord national, qui définit sept objectifs correspondant aux principaux axes de notre politique étrangère, parmi lesquels figure la promotion à l'échelle mondiale, continentale, régionale et sous-régionale d'un climat de paix et de sécurité propice à la stabilité politique et au renforcement de la confiance, conditions nécessaires pour le développement de nos pays et l'élimination de la pauvreté. Nous mettrons particulièrement l'accent, dans ce cadre, sur la réduction de la course aux armements et sur la promotion du désarmement en Amérique latine.

III. Réponse reçue de l'Union européenne

[Original : anglais]

[14 mai 2018]

Le renforcement de la sécurité et de la coopération régionale dans le bassin méditerranéen et plus généralement au Proche-Orient demeure l'une des grandes priorités du programme de l'Union européenne.

Les liens de coopération ont été renforcés par l'intermédiaire des organisations régionales compétentes, en particulier l'Union pour la Méditerranée, dont le rôle stratégique de pôle de dialogue et de mécanisme de renforcement de la cohésion régionale et sociale en Méditerranée a également été réaffirmé dans la Stratégie mondiale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne. Bon nombre de réunions de haut niveau ont été tenues, l'Union souhaitant resserrer sa collaboration avec les partenaires méditerranéens pour renforcer l'efficacité de ce partenariat, au titre de la politique européenne de voisinage révisée. L'examen de cette politique et la Communication conjointe concernant une approche stratégique de la résilience dans l'action extérieure de l'Union ont donné lieu à des projets de mesures visant à renforcer concrètement la résilience des partenaires face aux menaces et aux problèmes mondiaux, notamment par une aide au développement et à la croissance des zones les plus pauvres, par la lutte contre la menace terroriste et l'extrémisme violent et par un soutien à la réforme du secteur de la sécurité et à la gestion des frontières dans le cadre de l'état de droit. Les missions et opérations entreprises dans la région au titre de la Politique étrangère et de sécurité commune jouent également un rôle important dans la réalisation de cet objectif.

Chaque fois que cela a été possible, l'Union européenne a coopéré avec les pays du sud de la Méditerranée et du Proche-Orient sur les plans politiques, économiques, de la sécurité et de la société civile. Elle a intensifié l'action qu'elle mène en faveur des pays qui, à l'image de la Jordanie, du Liban et de la Tunisie, ont entrepris des réformes politiques et économiques. Cela s'est traduit par un renforcement de la concertation politique, par l'octroi d'une aide financière importante de l'Union, par un accord sur les priorités fixées en matière de partenariats et par des progrès dans

les principaux domaines d'action. La coopération avec les partenaires méridionaux a été renforcée dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation qui mène à l'extrémisme violent.

Une série de réunions de concertation et de visites de haut niveau sur la sécurité et la lutte antiterroriste ont été organisées dans la région (Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Tunisie et Turquie). Elles ont débouché sur des résultats concrets et un dialogue informel de haut niveau a été engagé avec l'Algérie. Des spécialistes de la sécurité et de la lutte antiterroriste ont été déployés, avec le soutien direct des États membres, dans les délégations de l'Union en Algérie, en Jordanie, en Libye, au Maroc, en Tunisie et en Turquie, pour contribuer à une meilleure sensibilisation au contexte local et définir des programmes de coopération ciblés, fondés sur la connaissance des faits. Ils font également office de référents auprès de leurs homologues locaux et internationaux pour les questions de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, par exemple dans le cadre de la coordination de l'action des donateurs ou dans les réunions du Forum mondial de lutte contre le terrorisme.

Le 6 mars, l'Union européenne et la Tunisie ont signé un accord administratif visant à favoriser la coopération en matière de protection civile et de gestion des risques de catastrophe. Après la conclusion de l'accord passé avec l'Algérie en décembre 2016, c'est la deuxième fois qu'un tel accord est signé avec un pays du flanc sud de l'Union européenne.

L'Union européenne appuie la transition politique en Libye en vue de la stabilisation et de la bonne marche du pays, y compris l'action intégrée de médiation menée sous la direction de l'ONU. Elle souligne l'importance que revêt le caractère inclusif du processus politique ainsi que sa prise en main par le pays, avec la participation de toutes les parties prenantes libyennes légitimes. L'Union appuie également les autorités libyennes dans le cadre des missions et opérations menées au titre de sa politique de sécurité et de défense commune, de son opération militaire dans la partie sud de la Méditerranée centrale et de sa mission d'assistance à la frontière libyenne.

L'Union européenne reste le principal bailleur de fonds et fournisseur d'aide extérieure de la région.

En 2017, la situation migratoire s'est quelque peu stabilisée, tout en restant périlleuse, en particulier sur l'axe migratoire de Méditerranée orientale. La migration demeure une priorité absolue pour l'Union européenne et ses partenaires de la région. La diminution des entrées illégales en Europe s'est confirmée tout au long de l'année 2017 et du premier trimestre de 2018, alors que l'Europe continue de s'employer à sauver des vies, à s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, à protéger ses frontières extérieures et à renforcer sa coopération avec ses partenaires internationaux dans la région de la Méditerranée et au-delà. Les principes de solidarité, de partenariat et de partage des responsabilités énoncés au Sommet de La Valette en novembre 2015 continueront de guider l'action de l'Union européenne et de ses partenaires africains.

La mise en œuvre de la Déclaration Union européenne-Turquie continue de donner des résultats, sous la forme d'une réduction des traversées effectuées dans des conditions irrégulières et dangereuses et du nombre de vies sauvées en mer Égée. L'Union européenne reste cependant saisie de la question, les mouvements de migration à partir de la Turquie se poursuivant et s'amplifiant. Le nombre de personnes obtenant de l'aide pour quitter la Libye a sensiblement augmenté depuis la

mise en place du groupe de travail commun Union africaine-Union européenne-Nations Unies.

Ces efforts conjugués se poursuivront pour évacuer les migrants actuellement en détention et mettre un terme à la situation désastreuse dans laquelle ils se trouvent, ainsi que pour démanteler les réseaux de trafic et de traite.

Le Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique continue de jouer un rôle crucial dans les activités de l'Union européenne : il a déjà approuvé 147 programmes d'un montant total de plus de 2,5 milliards d'euros pour ses trois zones d'action (Sahel et lac Tchad, Corne de l'Afrique et Afrique du Nord) et signé des contrats d'un montant de plus de 1,5 milliard d'euros. Le Plan d'investissement extérieur et le Fonds européen pour le développement durable ont également suscité un vif intérêt chez les institutions financières partenaires. L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes apporte actuellement son concours à l'action des gardes frontière nationaux en déployant 1 350 spécialistes de cette question le long des routes migratoires.

L'Union européenne continue de se pencher sur les causes profondes des migrations telles que l'instabilité, grâce aux missions qu'elle envoie au Sahel dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune. Elle poursuit par ailleurs sa lutte contre les réseaux de trafiquants et applique l'embargo sur les armes de l'ONU par l'intermédiaire de son opération militaire dans la partie sud de la Méditerranée centrale.

L'Union européenne prend une part active aux travaux du Groupe international de soutien pour la Syrie et appuie activement la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, notamment des dispositions relatives à l'accès humanitaire et à la cessation des hostilités, dans l'optique d'un cessez-le-feu, et au processus politique engagé sous l'égide de l'ONU. Elle a soutenu ces initiatives et joué son rôle en appuyant les pourparlers intersyriens ainsi que les mesures prises par les pays de la région qui accueillent des millions de réfugiés syriens. L'Union a organisé à Bruxelles, en avril 2018, la deuxième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, qu'elle a coprésidée avec l'ONU et qui a rassemblé des représentants de plus de 70 pays. En plus des promesses de contributions sur le volet humanitaire, la Conférence visait également à réaffirmer le soutien de l'Union aux pourparlers politiques intrasyriens menés sous l'égide de l'ONU. D'après un premier rapport de suivi des engagements pris à la première conférence de Bruxelles, publié en octobre 2017, 88 % des dons annoncés pour 2017 avaient été promis par les donateurs à ce moment-là. Depuis 2013, l'Union européenne a contribué à hauteur de quelque 23 millions d'euros au démantèlement du programme d'armes chimiques syrien.

L'Union européenne s'est jointe à la Ligue des États arabes, à l'Organisation des Nations Unies et à l'Union africaine pour constituer le Quatuor pour la Libye afin de contribuer à la recherche d'une solution à la crise.

En leur qualité d'États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les États membres de l'Union européenne cherchent à promouvoir la coopération et le dialogue sur les questions de sécurité en général par l'intermédiaire du partenariat euro-méditerranéen mis en place avec l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. Parmi les domaines d'action prioritaire de ce programme figurent notamment la lutte contre la radicalisation et le

terrorisme, la sécurité des frontières, la gestion des flux migratoires et le principe de non-discrimination.

L'Union a renforcé son dialogue politique avec des partenaires régionaux comme la Ligue des États arabes. Dans le cadre du dialogue stratégique engagé avec la Ligue en novembre 2015, deux nouveaux groupes de travail consacrés respectivement à la lutte contre la criminalité transnationale organisée et aux migrations internationales sont venus s'ajouter à d'autres consacrés à la lutte contre le terrorisme, aux armes de destruction massive, à la gestion des crises, à l'alerte rapide, à l'intervention en cas de crise et à l'aide humanitaire. Ces groupes de travail ont porté leur attention à ce jour à la concertation et aux échanges de bonnes pratiques. La réunion ministérielle tenue en décembre 2016 au Caire entre l'Union européenne et la Ligue des États arabes a confirmé le programme de travail conjoint dont les travaux portent essentiellement sur la gestion des crises, la société civile, les droits de l'homme, la diplomatie, l'observation des élections et au renforcement de la participation des femmes au développement économique. L'Union européenne s'efforce également de collaborer avec les États du Golfe au règlement des problèmes de la région, notamment la Corne de l'Afrique, l'Iraq, la République arabe syrienne et le Yémen.

Enfin, la coopération de l'Union européenne avec l'Organisation de la coopération islamique a reçu une nouvelle impulsion avec le succès du Forum de haut niveau sur la lutte contre la discrimination et la haine envers les musulmans, coorganisé à New York en janvier 2016, et de la première réunion des hauts responsables de l'Union et de l'Organisation de la coopération islamique, tenue à Bruxelles en février 2017.
